

## LETTRE DE MISSION

### VICE-PRÉSIDENTE STRATÉGIE TERRITORIALE ET PARTENARIATS

#### ■ DOMAINE : Territoires, partenariats, relations internationales

#### ■ MISSIONS RÉCURRENTES :

Le développement d'une stratégie partenariale de l'université au-delà de ses relations académiques traditionnelles constitue un enjeu majeur pour l'UPEC. Les relations et le développement de projets avec les collectivités territoriales, les entreprises et, plus largement, l'ensemble des acteurs socio-économiques constituent une priorité de l'action de l'université.

Cette ambition doit conduire l'UPEC à affirmer pleinement son positionnement d'université, actrice et partenaire de l'aménagement du territoire, attentive aux besoins et aux transformations de ses territoires d'implantation, et à développer une véritable « Civic University », engagée aux côtés des acteurs publics, économiques, associatifs et citoyens dans le développement économique, social, culturel et environnemental des territoires. La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats contribue directement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale et partenariale de l'UPEC. Elle accompagne le Président dans sa stratégie de relations avec les acteurs des territoires et constitue, à ses côtés, un point d'appui politique pour développer et structurer ces relations.

Elle est force de proposition auprès du Président et de l'équipe politique pour identifier les enjeux émergents des territoires, les opportunités de coopération et les projets susceptibles de renforcer le rôle et le rayonnement de l'UPEC. Elle contribue ainsi à faire de l'université un partenaire stratégique des collectivités et des acteurs socio-économiques, capable de mobiliser ses compétences, sa recherche, ses formations et son expertise au service des territoires. La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats inscrit son action dans une logique de dialogue territorial structuré et de long terme, en développant des relations privilégiées avec les communes, les communautés d'agglomération et autres intercommunalités, les Départements ainsi qu'avec les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs.

Une attention particulière est portée aux territoires de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, afin de mieux identifier leurs besoins et de construire avec eux des réponses adaptées, notamment en matière de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle, d'entrepreneuriat, de développement des compétences, de recherche et d'innovation. La vice-présidente contribue ainsi à faire évoluer la logique de partenariat vers une logique d'accompagnement des territoires : l'UPEC doit être en capacité de proposer aux collectivités et à leurs acteurs des ressources, des expertises et des projets permettant de répondre à leurs enjeux de transformation et de développement.

La vice-présidente stratégie territoriale et partenariats met en place, en s'appuyant principalement sur le pôle partenariat et la Direction de la Transformation, les outils permettant de structurer cette politique, de renforcer les partenariats existants et de développer de nouveaux partenariats. Elle participe à la démarche de conventionnement avec les territoires et veille à ce que les conventions constituent de véritables feuilles de route partenariales, assorties d'objectifs et de projets concrets. Elle assure, avec les directions concernées, le suivi et l'évaluation de leur contribution aux objectifs stratégiques de l'université et des territoires.

La vice-présidente est chargée de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie partenariale socio-économique et territoriale structurante, dans une quadruple perspective :

1. Développer des projets partenariaux en matière de formation, en lien avec la vice-présidence CFVU, afin de répondre aux besoins en compétences des territoires et de favoriser l'accès aux formations de l'UPEC.
2. Développer en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat dans la construction d'une stratégie territoriale cohérente en matière d'orientation, d'insertion et d'entrepreneuriat.
3. Développer l'offre d'accompagnement de l'UPEC auprès des territoires, en mobilisant ses compétences, son expertise, ses formations et sa recherche au bénéfice des communes, intercommunalités et Départements.
4. Accompagner politiquement le pôle partenariat et les différentes vice-présidences dans le développement de projets partenariaux, en veillant à leur cohérence avec la stratégie définie par le Président.

Elle prend une part active aux initiatives permettant de développer et renforcer de nouveaux partenariats, notamment dans le cadre de la Fondation UPEC, aux travaux de laquelle elle contribue activement. Elle est membre du COMEX Erasme et contribue à valoriser les partenariats au service de l'attractivité et du rayonnement territorial de l'université.

En lien étroit avec le Président et l'équipe politique, la vice-présidence stratégie territoriale et partenariats contribue à la définition des grandes orientations de l'université en matière d'ancrage territorial et de partenariats. Elle accompagne le Président dans la construction d'une vision stratégique des relations de l'UPEC avec son environnement territorial, en identifiant les partenaires prioritaires, les alliances à construire et les projets structurants susceptibles de renforcer la position de l'université.

Elle veille à la cohérence des différentes initiatives partenariales portées par les vice-présidences et les directions et contribue à leur mise en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement. Elle peut être amenée à représenter le Président auprès de partenaires territoriaux et socio-économiques, dans le cadre des orientations définies par la Présidence. En lien avec l'équipe politique, la vice-présidence stratégie territoriale et partenariats fixe les orientations stratégiques du pôle partenariat de la Direction de la Transformation.

## ■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Pour la mise en œuvre de sa mission, la vice-présidence doit prioritairement :

- Accompagner le Président dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale et partenariale de l'UPEC ;
- Faire de l'UPEC une université de territoire, en structurant un dialogue politique régulier avec les communes, communautés d'agglomération, intercommunalités et Départements ;
- Affirmer la dimension « Civic University » de l'UPEC et renforcer son rôle d'acteur du développement économique, social, culturel, environnemental et citoyen des territoires ;
- Développer une politique d'accompagnement des territoires, en identifiant leurs besoins et en mobilisant les ressources de l'université pour construire des réponses adaptées ;
- Identifier les partenaires stratégiques et les projets structurants susceptibles de contribuer au développement et au rayonnement de l'UPEC ;
- Mettre en cohérence les initiatives partenariales portées par les différentes vice-présidences et directions avec les orientations stratégiques de l'établissement ;
- Développer les partenariats et projets en matière de formation, orientation, insertion, entrepreneuriat, recherche, innovation et développement des compétences en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat ;

- Renforcer les démarches qualité du suivi des conventions et évaluer leur contribution aux objectifs stratégiques de l'université et des territoires ;
- Être force de proposition pour le développement de la Fondation UPEC et la mobilisation des partenaires au service des projets de l'université ;
- Développer les coopérations socio-économiques, notamment dans le cadre de l'apprentissage et des projets structurants de l'université en lien avec la vice-présidence entrepreneuriat et de la formation.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

#### ■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.